

**MARCHE PUBLIC
DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(R.C.)**

**Maître d'ouvrage
Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche**

**Étude relative à
la délimitation et l'inventaire des zones humides
des Vallées de la Brèche et ses affluents**

Avril 2012

**Date de remise des offres :
14 Mai 2012 à 12h**

Maitre d'Ouvrage

**Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche
rue Gaston Paucellier
60600 AGNETZ**

Représentant légal : Monsieur le Président

Objet du Marché

**Étude relative à la délimitation et l'inventaire des zones humides
des Vallées de la Brèche et ses affluents
telle que décrite dans le CCTP**

Date limite de réception des offres

Le lundi 14 Mai 2012 à 12 heures

Lieu de remise des offres

**Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche
rue Gaston Paucellier
60600 AGNETZ**

Article 1 : objet de la consultation

Étude relative à la délimitation et l'inventaire des zones humides des Vallées de la Brèche et ses affluents

Article 2 : unité monétaire

Le candidat est informé que l'unité monétaire du marché est l'euro (€).

Article 3 : forme juridique de la candidature

Le candidat pourra faire une offre seule ou en groupement.

Article 4 : Conditions de la consultation

4.1 Procédure de passation

Marché en procédure adaptée (article 28 du CGCT)

4.2 Délais d'exécution

Voir l'article 8 du CCAP

4.4 Délai de validité des offres

2 mois à compter de la date de remise des offres.

4.5 Dossier de consultation des entreprises

Le présent dossier de consultation des entreprises comprend les pièces ci-après :

- le présent règlement de la consultation (RC)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCPA), valant Acte d'Engagement (AE)
- Le Cahier des Charges Techniques Particulières (CCTP)
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

Article 5 : Mode de règlement

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.

Article 6 : Langue française

Les offres et candidatures seront rédigées en langue française.

Article 7 : Remise des offres

7.1 Présentation des offres

L'enveloppe extérieure portera impérativement la mention suivante :

Ne pas ouvrir

Ainsi que :

Étude relative à la délimitation et l'inventaire des zones humides des Vallées de la Brèche et ses affluents

Ce pli sera composé des pièces suivantes :

1. Une lettre de candidature, incluant l'attestation sur l'honneur précisant notamment les conditions de la candidature et, le cas échéant, de l'habilitation du mandataire, les pouvoirs des personnes habilitées à engager la société (modèle DC1 conseillé),
2. Le CCAP valant acte d'engagement signé et paraphé par la personne habilitée à engager la société.
3. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) signé et paraphé par la personne habilitée à engager la société.
4. La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) signé et paraphé par la personne habilitée à engager la société.
5. Une note méthodologique relative à la démarche mise en oeuvre pour la réalisation de l'étude. Cette note doit décrire le contenu précis des prestations, les méthodes retenues, les cartographies réalisées, les outils utilisés pour mener à bien l'étude. Elle développera au minimum les points suivants :

Mode opératoire envisagé pour mener à bien la mission :

- Le candidat reformulera la commande de la personne publique, en montrant en quoi il a cerné les objectifs et la consistance de la prestation et détaillera les tâches à effectuer pour chaque étape, ainsi que la méthodologie mise en oeuvre.
- Le candidat fournira un calendrier prévisionnel (précisant notamment le nombre de journées prévues pour mener à bien cette mission dans son ensemble, le nombre prévisionnel de journées de terrain, les grandes étapes, les principales réunions...).

Equipe et outils dédiés au projet :

- La note méthodologique précisera la composition de l'équipe, les compétences particulières mises en oeuvre pour mener à bien ce projet, les responsabilités de chacun dans le déroulement de la mission ainsi que le temps estimé par chacun pour réaliser les différents types de tâches. Les CV des personnes affectées à l'opération seront joints.
- Le candidat désignera un chef de projet qui sera l'interlocuteur privilégié de la maîtrise d'ouvrage. Ce chef de projet devra disposer d'une expérience professionnelle lui permettant d'assurer la bonne exécution de l'étude.
- La note méthodologique précisera les équipements et les outils, notamment les outils informatiques, dont dispose le candidat pour mener à bien la mission.

6. Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :

- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L323-1 du Code du Travail
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics concernant les interdictions de soumissionner
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et services ou travaux, objet du marché réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des 3 dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé).
- Déclaration indiquant les effectifs et moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années.
- Certificats de qualité ou de capacité délivrés par des organismes indépendants ou, moyens de preuve équivalents, notamment certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques.

*Le candidat peut faire état des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres prestataires (y compris les sous-traitants), avec lesquels il est **juridiquement** lié, en apportant la preuve qu'il a **effectivement** à sa disposition les moyens nécessaires à l'exécution de la mission.*

- Attestation et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
- L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324.9, L324.10, L341.6, L125.1 et L125.3 du Code du Travail.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugements prononcés à cet effet,

Toute candidature ou offre incomplète ou ne respectant pas les règles de présentation et d'envoi sera rejetée.

Le CCAP, la DPGF et la notice méthodologique devront également être fournis au format PDF sur un disque ou sur une clé USB pour envoi aux financeurs en cas de nécessité.

7.2 Remise et envoi des offres

Les offres seront :

- Soit déposées contre un récépissé au **Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche** (rue Gaston Paucellier à Agnetz) :
 - les lundi et mercredi de 8h à 17 h,
 - les vendredi de 8h à 12h.
- Soit adressées par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Chronopost, à :
Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche
rue Gaston Paucellier
60600 AGNETZ
- Soit tout autre moyen donnant date et heure certaines de réception.

Les offres devront parvenir au Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche impérativement avant le **lundi 14 Mai 2012 à 12h**.

Le CCAP, la DPGF et la notice méthodologique devront également être fournis au format PDF sur un disque ou sur une clé USB pour envoi aux financeurs en cas de nécessité.

7.3 Sanctions

Toute offre non conforme à la présentation et aux règles d'envoi susvisées ne sera pas acceptée. Toute offre qui parviendra au Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche au-delà de la date et heure limites de remise des offres, sera déclarée irrecevable.

Article 8 : Critères de jugement des offres

Les offres devront être conformes aux prescriptions du Cahier des Charges.

Sur la base des critères ci-dessous énoncés, le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche choisit l'offre la plus avantageuse.

La personne responsable du marché peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

Critères de jugement des offres

Coefficient de pondération

Prix de la prestation	35%
Qualité technique de la proposition	30%
Références techniques et retours d'expériences	20%
Moyen humain (qualité CV) mis à disposition lors de l'étude	15%

Article 9 : Renseignements complémentaires

Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche

rue Gaston Paucellier
60600 AGNETZ

Tel : 03 44 50 37 08 / 06 88 86 38 67

Mail : SIVBRECHE@GMAIL.COM

Contact : M. Erwan LE CORRE

Tel : 06 88 86 38 67

Fait le _____ , à

Le candidat

Signature et cachet

Fait le _____ , à

Le maître d'ouvrage

Signature et cachet

Reçu pour notification le

Le titulaire

Signature et cachet